

## Soft Linen

Date de révision: 16.03.2022

Code du produit: blomus-025

Page 1 de 14

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Soft Linen

UFI: SNW6-H0AP-200E-JTMX

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

Parfum d'ambiance

**Utilisations déconseillées**

Le produit ne doit être utilisé que pour l'utilisation prévue.

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société:	blomus GmbH	
Rue:	Zur Hubertushalle 4	
Lieu:	D-59846 Sundern	
Téléphone:	+49 2933 831 0	Téléfax: +49 2933 831 201
e-mail:	info@blomus.com	
Interlocuteur:	Martin Brüggemann	Téléphone: +49 2933 831 102
e-mail:	info@blomus.com	
Internet:	www.blomus.com	

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** Numéro ORFILA (INRS) : + 33 1 45 42 59 59 (24h)**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2

Sensibilisation respiratoire/cutanée: Skin Sens. 1

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 3

Mentions de danger:

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

HEXYL CINNAMAL, TETRAMETHYL ACETYLOCTAHYDRONAPHTHALENES, LINALYL ACETATE, D-LIMONENE, METHYLENEDIOXYPHENYL METHYLPROPANAL, LINALOOL, GERANIOL, TRIMETHYL-PROPYLCYCLOHEXANEPROPANOL, PENTAMETHYLHEPTENONE, GERANYL ACETATE, CITRAL, EUCALYPTOL, TERPINOLENE, ISOEUGENOL

Mention Attention

d'avertissement:

Pictogrammes:

**Mentions de danger**

H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## Soft Linen

Date de révision: 16.03.2022

Code du produit: blomus-025

Page 2 de 14

**Conseils de prudence**

P102	Tenir hors de portée des enfants.
P103	Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
P501	Éliminer le contenu/réceptacle dans le sens de la réglementation régionale/nationale en vigueur et séparément des ordures ménagères.

**2.3. Autres dangers**

Le mélange contient les suivantes substances remplissant les critères pour les substances PBT énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH: 1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindéno[5,6-c]pyrane; galaxolide; (HCB) (HEXAMETHYLINDANOPYRAN).

Le mélange contient les suivantes substances remplissant les critères pour les substances vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH: 1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindéno[5,6-c]pyrane; galaxolide; (HCB) (HEXAMETHYLINDANOPYRAN).

Propriétés perturbant le système endocrinien: phtalate de diéthyle;

1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindéno[5,6-c]pyrane; galaxolide; (HCB) (HEXAMETHYLINDANOPYRAN).

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges**

## Soft Linen

Date de révision: 16.03.2022

Code du produit: blomus-025

Page 3 de 14

## Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification SGH			
100-79-8	2,2-diméthyl-1,3-dioxolane-4-méthanol (ISOPROPYLIDENEGLYCEROL)			85 - < 90 %
	202-888-7			
	Eye Irrit. 2; H319			
84-66-2	phtalate de diéthyle			1 - < 5 %
	201-550-6			
18479-58-8	2,6-diméthyl-7-ène-2-ol (2,6-DIMETHYL-7-OCTEN-2-OL)			1 - < 5 %
	242-362-4			
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H315 H319 H336			
165184-98-5	(E)-2-benzylidèneoctanal (HEXYL CINNAMAL)			1 - < 5 %
	639-566-4			
	Skin Sens. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 2; H317 H400 H411			
	Masse réactionnelle d'1- (1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8-tétraméthyl-2-naphtyl) éthan-1-ol et de 1- (1,2, 3,4,6,7,8,8a-octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl) éthan-1-ol et le 1- (1,2,3,5,6,7,8, 8a-octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl) éthan-1-ol (TETRAMETHYL ACETYLOCTAHYDRONAPHTHALENES)			1 - < 5 %
	915-730-3			
	Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1B, Aquatic Chronic 1; H315 H317 H410			
115-95-7	acétate de linalyle (LINALYL ACETATE)			< 1 %
	204-116-4			
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1B; H315 H319 H317			
5989-27-5	(R)-p-mentha-1,8-diène; d-limonène (D-LIMONENE)			< 1 %
	227-813-5			
	Flam. Liq. 3, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1, Asp. Tox. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 3; H226 H315 H317 H304 H400 H412			
1205-17-0	a-méthyl-1,3-benzodioxole-5-propionaldéhyde (METHYLENEDIOXYPHENYL METHYLPROPANAL)			< 1 %
	214-881-6			
	Repr. 2, Skin Sens. 1B, Aquatic Chronic 2; H361 H317 H411			
78-70-6	linalol; 3,7-diméthyl-1,6-octadién-3-ol; dl-linalol (LINALOOL)			< 1 %
	201-134-4	603-235-00-2		
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1B; H315 H319 H317			
1222-05-5	1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindéno[5,6-c]pyrane; galaxolide; (HHCB) (HEXAMETHYLINDANOPYRAN)			< 1 %
	214-946-9	603-212-00-7		
	Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H400 H410			
120-51-4	benzoate de benzyle			< 1 %
	204-402-9	607-085-00-9		
	Acute Tox. 4, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 2; H302 H400 H411			
99-85-4	P-mentha-1,4-dién			< 1 %
	202-794-6			
	Flam. Liq. 3, Repr. 2, Aquatic Chronic 2; H226 H361 H411			

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Soft Linen

Date de révision: 16.03.2022

Code du produit: blomus-025

Page 4 de 14

106-24-1	géraniol; (2E)-3,7-diméthyl-octa-2,6-diène-1-ol (GERANIOL)		< 1 %
	203-377-1	603-241-00-5	
	Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1; H315 H318 H317		
	Masse réactionnelle du 1-[(1R*,6S*)-2,2,6-triméthylcyclohexyl]hexan-3-ol et du 1-[(1S*,6S*)-2,2,6-triméthylcyclohexyl]hexan-3-ol (TRIMETHYL-PROPYLCYCLOHEXANEPROPANOL)		< 1 %
	947-716-8		
	Skin Sens. 1B, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H317 H400 H410		
	Masse de réaction de (3R,5R)-3,5,6,6-tétraméthyl-4-méthylidène-2-heptanone et (3R,5S)-3,5,6,6-tétraméthyl-4-méthylidène-2-heptanone et (E)-3,4,5,6,6-pentaméthylhept-3-én-2-one (PENTAMETHYLHEPTENONE)		< 1 %
	939-627-8		
	Skin Sens. 1, Aquatic Chronic 2; H317 H411		
105-87-3	acétate de géranyle (GERANYL ACETATE)		< 1 %
	203-341-5		
	Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1B, Aquatic Chronic 3; H315 H317 H412		
5392-40-5	citral (CITRAL)		< 1 %
	226-394-6	605-019-00-3	
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1; H315 H319 H317		
470-82-6	cineole (EUCALYPTOL)		< 1 %
	207-431-5		
	Flam. Liq. 3, Skin Sens. 1B; H226 H317		
586-62-9	p-mentha-1,4(8)-diène (TERPINOLENE)		< 1 %
	209-578-0		
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1B, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H315 H319 H317 H304 H411		
123-35-3	7-méthyl-3-méthylène-octa-1,6-diène (MYRCENE)		< 1 %
	204-622-5		
	Flam. Liq. 3, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Asp. Tox. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 2; H226 H315 H319 H304 H400 H411		
546-28-1	[3R-(3a,3aβ,7β,8aa)]-Octahydro-3,8,8-triméthyl-6-méthylène-1H-3a,7-méthanoazulène		< 0,1 %
	208-898-8		
	Asp. Tox. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H304 H400 H410		
97-54-1	isoeugénol (ISOEUGENOL)		< 0,1 %
	202-590-7	604-094-00-X	
	Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1A, STOT SE 3; H332 H312 H302 H315 H319 H317 H335		

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

## Soft Linen

Date de révision: 16.03.2022

Code du produit: blomus-025

Page 5 de 14

**Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA**

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
100-79-8	202-888-7	2,2-diméthyl-1,3-dioxolane-4-méthanol (ISOPROPYLIDENEGLYCEROL)	85 - < 90 %
		par voie orale: DL50 = 7000 mg/kg	
120-51-4	204-402-9	benzoate de benzyle	< 1 %
		par voie orale: ATE = 500 mg/kg	
546-28-1	208-898-8	[3R-(3a,3aβ,7β,8aa)] -Octahydro-3,8,8-triméthyl-6-méthylène-1H-3a,7-méthanoazulène	< 0,1 %
		M acute; H400: M=10 M chron.; H410: M=10	
97-54-1	202-590-7	isoeugénol (ISOEUGENOL)	< 0,1 %
		par inhalation: ATE = 11 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: ATE = 1100 mg/kg; par voie orale: ATE = 500 mg/kg Skin Sens. 1A; H317: >= 0,01 - 100	

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

**Après inhalation**

Si des irritations ou des allergies se déclenchent suite à l'utilisation ou la manipulation du produit (surtout en cas d'inhalation de grandes quantités) : Transporter la personne atteinte à l'air frais. Allonger la victime et la tenir au chaud. En cas de symptômes allergiques, en particulier au niveau des voies respiratoires, appeler immédiatement un médecin.

**Après contact avec la peau**

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Changer les vêtements imprégnés. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

**Après contact avec les yeux**

Enlever les lentilles de contact. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. En cas de symptômes durables, consulter un ophtalmologiste.

**Après ingestion**

Rincer la bouche et recracher le liquide. NE PAS faire vomir. Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). Consulter impérativement un médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Irritations en cas de contact avec les yeux et irritations/réactions allergiques en cas de contact avec la peau.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant  
Brouillard d'eau. mousse résistante à l'alcool. Dioxyde de carbone (CO2).

**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau à grand débit.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. gaz et vapeurs

**Soft Linen**

Date de révision: 16.03.2022

Code du produit: blomus-025

Page 6 de 14

irritants/toxiques.

**5.3. Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Vêtement de protection.

**Information supplémentaire**

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau.

Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Assurer une aération suffisante. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuel

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage****Pour la rétention**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

**Pour le nettoyage**

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

En cas d'utilisation dans des locaux exigus et chauffés : Veiller à une aération suffisante. Ne pas vaporiser sur des flammes ou des objets incandescents. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Sur le poste de travail (lors de la fabrication/du transvasement) : Utiliser un équipement de protection individuel

Ne pas jeter les résidus à l'égout; ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.

**Préventions des incendies et explosion**

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

**Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail**

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique. Se laver les mains et le visage à la fin du travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

**Information supplémentaire**

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

## Soft Linen

Date de révision: 16.03.2022

Code du produit: blomus-025

Page 7 de 14

**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.  
Conserver uniquement dans les récipients d'origine.

**Conseils pour le stockage en commun**

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.  
Tenir à l'écart de: Agents oxydants. Peroxydes. Acide. Chlorures d'acide, inorganique. Ammoniac.

**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

À protéger des rayons du soleil et de sources de chaleur. Éviter les sources de combustion.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Parfum d'ambiance

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m <sup>3</sup>	f/cm <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
84-66-2	Phtalate de diéthyle	-	5		VME (8 h)	

**Conseils supplémentaires**

Il n'y a actuellement aucun autre seuil d'exposition.

**8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques appropriés**

Une aération suffisante doit être garantie.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****Protection des yeux/du visage**

Non applicable dans des conditions normales d'utilisation.  
Sur le poste de travail (lors de la fabrication/du transvasement) : Lunettes avec protections sur les côtés

**Protection des mains**

Il n'est pas nécessaire de porter des gants pour l'utilisation recommandée car en utilisation conforme il ne devrait pas y avoir de contact avec la peau.

Sur le poste de travail (lors de la fabrication/du transvasement) :

Gants de protection selon EN 374. Matière des gants : caoutchouc nitrile / NBR (épaisseur de couche  $\geq 0,5$  mm, temps de pénétration  $> 8$  h)

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

**Protection de la peau**

Non applicable dans des conditions normales d'utilisation.  
Sur le poste de travail (lors de la fabrication/du transvasement) : Vêtement de protection.

**Protection respiratoire**

Non applicable dans des conditions normales d'utilisation.  
Sur le poste de travail (lors de la fabrication/du transvasement) :  
dépassement de la valeur limite: appareil respiratoire à filtre anti-gaz (EN 141).

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique: liquide  
Couleur: incolore

## Soft Linen

Date de révision: 16.03.2022

Code du produit: blomus-025

Page 8 de 14

Odeur: caractéristique

**Modification d'état**

Point de fusion/point de congélation: Aucune donnée disponible

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition  
et intervalle d'ébullition: Aucune donnée disponible

Point d'éclair: Aucune donnée disponible

**Inflammabilité**

solide/liquide: non applicable

gaz: non applicable

**Dangers d'explosion**

Aucune donnée disponible

Limite inférieure d'explosivité: Aucune donnée disponible

Limite supérieure d'explosivité: Aucune donnée disponible

Température d'auto-inflammation: Aucune donnée disponible

**Température d'inflammation spontanée**

gaz: Aucune donnée disponible

Température de décomposition: Aucune donnée disponible

pH-Valeur: Aucune donnée disponible

Viscosité dynamique: Aucune donnée disponible

Viscosité cinématique:  
(à 20 °C) Aucune donnée disponible

Durée d'écoulement: Aucune donnée disponible

Hydrosolubilité: Aucune donnée disponible

**Solubilité dans d'autres solvants**

Aucune donnée disponible

Coefficient de partage n-octanol/eau: Aucune donnée disponible

Pression de vapeur:  
(à 20 °C) Aucune donnée disponible

Densité: Aucune donnée disponible

Densité de vapeur relative: Aucune donnée disponible

**9.2. Autres informations****Informations concernant les classes de danger physique**

Combustion entretenue: Aucune donnée disponible

Propriétés comburantes  
Aucune donnée disponible**Autres caractéristiques de sécurité**

Épreuve de séparation du solvant: Aucune donnée disponible

Taux d'évaporation: Aucune donnée disponible

**Information supplémentaire**

Aucune donnée disponible

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Aucune réactivité dangereuse dans des conditions normales.

**10.2. Stabilité chimique**

## Soft Linen

Date de révision: 16.03.2022

Code du produit: blomus-025

Page 9 de 14

Le produit est stable dans des conditions ambiantes normales (température ambiante).

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Lors d'une utilisation conforme aux dispositions, aucune réaction dangereuse n'est à prévoir.

**10.4. Conditions à éviter**

Source de chaleur, flammes ouvertes ou autres sources d'inflammation.

**10.5. Matières incompatibles**

Agents oxydants fortes.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. gaz et vapeurs irritants/toxiques.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
100-79-8	2,2-diméthyl-1,3-dioxolane-4-méthanol (ISOPROPYLIDENEGLYCEROL)				
	orale	DL50 mg/kg	7000	Rat	
120-51-4	benzoate de benzyle				
	orale	ATE mg/kg	500		
97-54-1	isoeugénol (ISOEUGENOL)				
	orale	ATE mg/kg	500		
	cutanée	ATE mg/kg	1100		
	inhalation vapeur	ATE	11 mg/l		
	inhalation aérosol	ATE	1,5 mg/l		

**Irritation et corrosivité**

Provoque une sévère irritation des yeux.

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets sensibilisants**

Peut provoquer une allergie cutanée. ((E)-2-benzylidèneoctanal (HEXYL CINNAMAL); Masse réactionnelle d'1-(1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl) éthan-1-ol et de 1-(1,2,3,4,6,7,8,8a-octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl) éthan-1-ol et le 1-(1,2,3,5,6,7,8,8a-octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl) éthan-1-ol (TETRAMETHYL ACETILOCTAHYDRONAPHTHALENES); acétate de linalyle (LINALYL ACETATE); (R)-p-mentha-1,8-diène; d-limonène (D-LIMONENE); a-méthyl-1,3-benzodioxole-5-propionaldéhyde (METHYLENEDIOXYPHENYL METHYLPROPANAL); linalol; 3,7-diméthyl-1,6-octadién-3-ol; dl-linalol (LINALOOL); géranol; (2E)-3,7-diméthyl-2,6-diène-1-ol (GERANIOL); Masse réactionnelle du 1-[(1R\*,6S\*)-2,2,6-triméthylcyclohexyl]hexan-3-ol (TRIMETHYL-PROPYLCYCLOHEXANEPROPANOL); Masse de réaction de (3R,5R)-3,5,6,6-tétraméthyl-4-méthylidène-2-heptanone et (3R,5S)-3,5,6,6-tétraméthyl-4-méthylidène-2-heptanone et (E)-3,4,5,6,6-pentaméthylhept-3-én-2-one (PENTAMETHYLHEPTENONE); acétate de géranyle (GERANYL ACETATE); citral (CITRAL); cineole (EUCALYPTOL); p-mentha-1,4(8)-diène (TERPINOLENE); isoeugénol (ISOEUGENOL))

## Soft Linen

Date de révision: 16.03.2022

Code du produit: blomus-025

Page 10 de 14

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**11.2. Informations sur les autres dangers****Propriétés perturbant le système endocrinien**

Propriétés perturbant le système endocrinien: phtalate de diéthyle;

1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindéno[5,6-c]pyrane; galaxolide; (HHCB)  
(HEXAMETHYLINDANOPYRAN).**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
120-51-4	benzoate de benzyle					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 <=1 mg/l	96 h		Indications fournies par le fournisseur	

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Aucune donnée disponible

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Aucune donnée disponible

**12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune donnée disponible

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Le mélange contient les suivantes substances remplissant les critères pour les substances PBT énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH: 1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindéno[5,6-c]pyrane; galaxolide; (HHCB) (HEXAMETHYLINDANOPYRAN).

Le mélange contient les suivantes substances remplissant les critères pour les substances vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH: 1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindéno[5,6-c]pyrane; galaxolide; (HHCB) (HEXAMETHYLINDANOPYRAN).

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Propriétés perturbant le système endocrinien: phtalate de diéthyle;

1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindéno[5,6-c]pyrane; galaxolide; (HHCB)  
(HEXAMETHYLINDANOPYRAN).**12.7. Autres effets néfastes**

Aucune donnée disponible

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Ne pas mettre les restes de produits aux ordures ménagères, ne pas les vider dans les canalisations ou dans les toilettes.

Alimenter le contenu / récipient d'un point de collecte de produit toxique habilité.

## Soft Linen

Date de révision: 16.03.2022

Code du produit: blomus-025

Page 11 de 14

Selon le catalogue européen des déchets (CED), l'attribution de numéros d'identification de déchets/descriptions de déchets doit être réalisée d'une manière spécifique pour chaque industrie et chaque processus.

**Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés**

150102 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages en matières plastiques

**L'élimination des emballages contaminés**

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

Produit de nettoyage recommandé : Eau (avec détergent)

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Transport fluvial (ADN)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Transport maritime (IMDG)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

## Soft Linen

Date de révision: 16.03.2022

Code du produit: blomus-025

Page 12 de 14

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Aucune mesure de précaution particulière n'est connue.

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

non applicable

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

**Information supplémentaire**

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents: non applicable

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone: non applicable

Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants: non applicable

Règlement (CE) n° 649/2012 du Parlement et Conseil européens concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux: Ce mélange ne contient aucun produit chimique soumis à la procédure de notification d'exportation (Annexe I).

Ce mélange contient les substances suivantes extrêmement préoccupantes (SVHC) qui ont été incluses dans la liste des substances candidates conformément à l'article 59 de REACH: aucune/aucun

Ce mélange contient les substances suivantes extrêmement préoccupantes (SVHC) qui sont soumises à autorisation selon l'Annexe XIV de REACH: aucune/aucun

**Législation nationale**

Classe risque aquatique (D): 2 - présente un danger pour l'eau

**Information supplémentaire**

Les réglementations nationales doivent être également observées!

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Modifications**

Version 1,00 - 21.08.2019 - Première édition

Version 1,01 - 16.03.2022 - Modification et révision de l'entière FDS sur la base de nouvelles informations / Formule

**Abréviations et acronymes**

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

BImSchV : Ordonnance relative à l'exécution de la loi fédérale sur la protection contre les immissions

CAS : Chemical Abstracts Service

DIN : Norme de l'Institut allemand de normalisation

CE : Concentration effective

CE : Communauté européenne

NE : Norme européenne

IATA : International Air Transport Association

Recueil IBC : recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac

## Soft Linen

Date de révision: 16.03.2022

Code du produit: blomus-025

Page 13 de 14

ICAO : International Civil Aviation Organization  
 IMDG : International Maritime Code for Dangerous Goods  
 ISO : Norme de l'Organisation internationale de normalisation  
 CLP : Classification, Labeling, Packaging  
 IUCLID : International Uniform Chemical Information Database  
 CL : Concentration létale  
 DL : Dose létale  
 LOG Kow ou LogP : coefficient de partage entre l'octanol et l'eau  
 MARPOL : Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires  
 OECD : Organisation for Economic Co-operation and Development  
 PBT : Substances persistantes, bioaccumulable et toxiques  
 RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses  
 TRGS : Règles techniques pour les substances dangereuses  
 NU : Nations Unies  
 COV : Composés organiques volatils  
 vPvB : Substances très persistantes et très bioaccumulables  
 VvVws : Règlement administratif sur la classification des substances dangereuses pour les eaux  
 CPE : Classe de pollution des eaux  
 GHS : Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
 EINECS : European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
 ELINCS : European List of Notified Chemical Substances  
 DNEL : Derived No Effect Level  
 PNEC : Predicted No Effect Concentration  
 TLV : Threshold Limiting Value  
 STOT : Specific Target Organ Toxicity

**Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

Classification	Procédure de classification
Eye Irrit. 2; H319	Méthode de calcul
Skin Sens. 1; H317	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3; H412	Méthode de calcul

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
 H302 Nocif en cas d'ingestion.  
 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
 H312 Nocif par contact cutané.  
 H315 Provoque une irritation cutanée.  
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
 H318 Provoque de graves lésions des yeux.  
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
 H332 Nocif par inhalation.  
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
 H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.  
 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Information supplémentaire**

Les informations fournies dans cette fiche technique de sécurité constituent une description des règles de sécurité du produit. Elles ne sont pas destinées à garantir certaines caractéristiques et elles sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. La fiche technique de sécurité a été établie sur la base des informations des fabricants en amont par:

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Soft Linen**

Date de révision: 16.03.2022

Code du produit: blomus-025

Page 14 de 14

asses AG, Ottostraße 1, 63741, Aschaffenburg, Allemagne

Numéro de téléphone: +49 (0)6021 - 1 50 86-0, Fax: +49 (0)6021 - 1 50 86-77, E-mail: eu-sds@asses.eu,

www.asses.eu

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*